

Règlement du prix de thèse de l'association

Extraction et Gestion des Connaissances

Objet. Ce prix est décerné par l'association Extraction et Gestion des Connaissances (EGC) afin de récompenser la meilleure thèse soutenue dans les thématiques des conférences EGC.

Montant. Le prix est doté d'une somme de 500 euros + une inscription gratuite à la conférence EGC avec prise en charge du déplacement/hébergement (2 nuits) + une invitation à présenter les principaux résultats de la thèse à la conférence EGC. Le jury pourra proposer la publication de la thèse sous la forme d'un livre.

Remise du prix. Le lauréat reçoit le prix lors de la conférence EGC où il présentera les principaux résultats de sa thèse en session plénière (20 minutes de présentation + 10 minutes de questions).

Jury. Le jury attribuant le prix est constitué du comité de pilotage et du bureau de l'association EGC, et est privé des personnes en conflit d'intérêt (même équipe). Le jury peut solliciter des rapporteurs extérieurs reconnus pour leur expérience dans le domaine de l'EGC.

Conditions et modalités de candidature.

1. Avoir soutenu une thèse dans le domaine de l'Extraction et de la Gestion des Connaissances (thèmes de la conférence EGC) dans les trois années qui précèdent la conférence EGC à venir.
2. Ne candidater qu'une seule fois.
3. S'engager à venir à la conférence EGC si le candidat obtient le prix.
4. Fournir au format électronique et dans les temps :
 - a) votre CV (en indiquant notamment votre liste de publications parues ou acceptées ainsi que toutes autres formes de valorisation comme les brevets),
 - b) votre thèse et son résumé en 2 pages au format RNTI,
 - c) les rapports de soutenance et de pré-soutenance,
 - d) vos deux meilleures publications concernant vos travaux de thèse.
5. Soumettre votre dossier de candidature sur le site easychair

Pour tout renseignement, merci de contacter :

hanene.azzag@lipn.univ-paris13.fr